

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 09/09/1939 portant application aux territoires relevant du Ministère des colonies autres que les Antilles et la Réunion, des dispositions du décret relatif à la suspension de l'exécution des condamnations à l'emprisonnement en cas de mobilisation générale .

n° 09/09/1939

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 septembre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

TEXTE INTÉGRAL

Rectificatif au Journal officiel du 13 septembre 1939 : page 11391, 3e colonne, rapport au Président de la République française, 6e ligne, au lieu de : « les dispositions telles qu'elles figurent au Journal officiel du 3 septembre 1939 », lire : « les dispositions telles qu'elles figurent au Journal officiel du 2 septembre 1939 avec rectificatif au Journal officiel du 3 septembre 1939 ».